

Worldline annonce le succès de son émission obligataire inaugurale de 500 millions d'euros

Bezons, le 11 septembre 2019 - Worldline (Euronext Paris: FR0011981968), leader européen dans le secteur des paiements et des services transactionnels, annonce le succès du placement de son émission obligataire senior à 5 ans pour un total de 500 millions d'euros. Le coupon est de 0,25%, le rendement de 0,35%.

Cette émission contribuera au financement de l'acquisition annoncée des intérêts minoritaires d'equensWorldline. Elle fait suite à l'émission de l'obligation convertible de 600 millions d'euros émise le 30 juillet 2019.

Les obligations sont notées BBB par S&P Global Ratings. Le règlement-livraison interviendra le 18 Septembre 2019. Les obligations seront alors admises aux négociations sur Euronext Paris.

Après l'approbation par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le prospectus d'émission sera disponible sur le site Internet du Groupe (www.worldline.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

.....

Eric Heurtaux, Directeur Financier de Worldline a déclaré: *"Cette opération conclue à des termes très attractifs finalise le financement long-terme de l'acquisition des participations minoritaires dans equensWorldline. Combinée avec l'obligation convertible émise le 30 juillet 2019, cette acquisition a été financée à un taux globalement négatif pour Worldline. Cette émission obligataire inaugurale constitue une étape importante dans la diversification de nos sources de financement et témoigne de l'attractivité de Worldline auprès des investisseurs obligataires."*

.....

BNP Paris, JP Morgan and Natixis ont agi en tant que coordinateurs globaux.

Commerzbank, CM-CIC, Commerzbank, ING, MUFG and UniCredit ont agi en tant que teneurs de livres associés.

.....

Contacts

Relations investisseurs

David Pierre-Kahn

Email: David.pierre-kahn@worldline.com

Communication

Sandrine van der Ghinst

Email: sandrine.vanderghinst@worldline.com

Contact Presse

Anne-Sophie Gentil

Email: asgentil@teamfluence.eu

communiqué
de presse

Worldline

.....
A propos de Worldline

Worldline [Euronext: WLN] est le leader du marché européen dans le secteur des services de paiement et de transaction. L'innovation étant au cœur de son ADN, les offres principales de Worldline incluent l'acquisition commerciale paneuropéenne et nationale pour les entreprises physiques ou en ligne, le traitement sécurisé des transactions de paiement pour les banques et les institutions financières, ainsi que des services transactionnels dans la billetterie électronique et pour les organismes publics nationaux.

Grâce à une présence dans plus de 30 pays, Worldline est le partenaire de paiement de choix des commerçants, des banques, des opérateurs de transports publics, des agences gouvernementales et des entreprises industrielles, pour la fourniture de services numériques de pointe.

Les activités de Worldline sont organisées autour de trois axes : les Services aux Commerçants, les Services Financiers délivrés notamment par equensWorldline et la Mobilité & Services Web Transactionnels. Worldline emploie environ 11 000 personnes dans le monde et son chiffre d'affaires 2018 pro forma est de 2,2 milliards d'euros.

worldline.com

.....
Avertissements

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription des Obligations de Worldline (les « Titres ») aux États-Unis (tels que définis dans la Regulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »)). Les Titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du Securities Act, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Worldline n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'offre des Obligations aux États-Unis ou de procéder à une offre au public des Titres aux États-Unis.

Les Obligations ont fait l'objet d'un placement privé uniquement auprès d'investisseurs institutionnels qui comprennent, pour les besoins du présent communiqué, les clients professionnels et les contreparties éligibles au sens de MiFID II. Les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues à des investisseurs de détail (tels que défini ci-après). Aucun document d'informations clés (Key Information Document) requis par le règlement (UE) 1286/2014 (tel qu'amendé, le « Règlement PRIIPs ») pour l'offre ou la vente des Obligations ou pour leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Economique Européen n'a été préparé et, ainsi, l'offre ou la vente d'Obligations ou leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Economique Européen pourrait constituer une violation du Règlement PRIIPs.

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; ni Worldline, ni les Managers, n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Interdiction de toute offre à des investisseurs de détail (retail investors) dans l'Espace Économique Européen

Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre des Obligations à des investisseurs de détail (retail investors) dans l'Espace Économique Européen.

**communiqué
de presse**

Worldline

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement et directement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« Investment Professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi applicable (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »).

Les Obligations (les « Valeurs Mobilières ») sont uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre de contrat relative à la souscription, l'achat ou l'acquisition des Valeurs Mobilières ne peut être adressée ou conclue qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

États-Unis d'Amérique

Ce communiqué ne peut pas être diffusé, publié ou distribué aux États-Unis (tel que défini dans la Regulation S du Securities Act). Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de titres financiers, une offre ou une sollicitation d'achat de titres financiers aux États-Unis d'Amérique, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act ou de la loi de tout Etat des Etats-Unis. Les Obligations seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis dans le cadre d'opérations extraterritoriales (« offshore transactions »), conformément à la Regulation S du Securities Act. Worldline n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre des Obligations en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Australie, Canada et Japon

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas offertes, vendues ou acquises en Australie, au Canada ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.